



HAL
open science

Le génitif ‘appositivus’ ou ‘definitivus’: une catégorie instable. Première partie: l’état de la question et les critères d’évaluation

Felicia Logozzo, Edoardo Middei

► To cite this version:

Felicia Logozzo, Edoardo Middei. Le génitif ‘appositivus’ ou ‘definitivus’: une catégorie instable. Première partie: l’état de la question et les critères d’évaluation. *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina)*, 2018, 15. hal-03365006

HAL Id: hal-03365006

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-03365006>

Submitted on 5 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le génitif 'appositivus' ou 'definitivus': une catégorie instable.

Première partie: l'état de la question et les critères d'évaluation¹

Felicia Logozzo
(Università per Stranieri di Siena)
logozzo@unistrasi.it
Edoardo Middei
(Università di Roma 'Tor Vergata')
edoardomiddei@gmail.com

RESUME

Ce travail a pour but de réexaminer la définition et le classement du génitif « appositivus », qui dans les descriptions grammaticales du latin se présentent d'une manière variable et flottante. L'analyse détaillée des occurrences révèle que la fonction de génitif « appositivus » ne s'adapte pas parfaitement à tous les syntagmes généralement mis en cause dans ce classement. Concrètement la fonction du génitif 'appositivus' proprement dit en tant qu'alternative à l'apposition, est subordonnée aux catégories diverses de l'onomastique et à la nature de la référence d'un nom propre. Le travail est divisé en deux parties, dont la première, ici présente, est consacrée au bilan critique du '*status questionis*' ainsi qu'à l'évaluation des critères, sur lesquels repose une véritable alternative entre génitif et apposition. Parmi les noms propres une distinction fondamentale se manifeste entre anthroponymes et toponymes, suivant le critère entre êtres animés (humains) et non animés. Au sein des toponymes on peut retracer une autre partition entre entités caractérisées par la présence ou non d'êtres humains, auxquels sera consacrée la seconde partie de ce travail.

Mot-clefs : *genitivus appositivus*, apposition, noms propres.

SUMMARY

Our aim here is to look again at the often quite vague definitions and categories that we see in modern Latin grammars used for the definition of the "genitivus appositivus". Our detailed analysis of the occurrences shows that the function of the genitive "appositivus" is not totally appropriate for the syntagms in which it is generally attested. Strictly speaking, the function of the genitive "appositivus"

¹ Les deux auteurs ont partagé le choix de l'approche, l'examen des données, l'échange d'opinions et les hypothèses suggérées, mais chacun est responsable des parties suivantes de ce travail : Felicia Logozzo § 3 ; 4; Edoardo Middei § 1 ; 2.

used as an alternative to apposition depends on the onomastic category concerned and on the nature of the specific *designatum* of proper nouns. Our paper is divided into two parts; the first is presented here and gives a critical overview of the *status questionis* along with an evaluation of the criteria on which the choice between the use of the genitive or of apposition is based. Proper nouns show a fundamental distinction between anthroponyms and toponyms, depending on the distinction between animate (human) and inanimate entities. Within toponyms, we find another distinction, this time between places that are characterised by the presence of human beings and those that are characterised by their absence. We will look at this in the second part of our paper.

Key-words: *genitivus appositivus*, apposition, proper names.

1. AVANT-PROPOS

Ce travail portant sur le sujet du génitif 'appositivus' en tant qu'alternative à l'apposition se compose de deux parties. L'une est focalisée sur l'histoire de ses définitions et de ses classements à partir des descriptions grammaticales modernes avec un regard sur les parcours et la terminologie adoptées par les grammairiens anciens. Au sein de ce type une place spéciale est occupée par les syntagmes avec des noms propres, ce qui permet de les distinguer des autres types des syntagmes nominaux inscrits, à bon droit ou à tort, dans ce classement du génitif. Le nom propre a un statut autonome, universellement reconnu, qui se répercute au niveau fonctionnel dans le rôle sémantique du génitif. Mais les noms propres ne se comportent pas indifféremment du point de vue sémantico-fonctionnel. On peut retracer une distinction fondamentale entre l'appellation d'êtres animés et non animés, notamment les individus et les autres entités, qui sont presque essentiellement géographiques. Cette première partie se concentre, donc, sur les critères d'évaluation de ce type de syntagmes par rapport aux deux classes des noms propres qui sont universellement les plus répandus et les plus fréquemment employés dans la vie quotidienne, notamment les anthroponymes et les toponymes. La distinction entre les deux classes se révèle fondamentale à la lumière de leur traitement syntaxique dans l'alternative entre leur emploi au génitif ou en apposition. De ce point de vue il nous a semblé essentiel de porter un regard contrastif entre latin et langues romanes, qui tienne compte des aspects évolutifs du latin et surtout des contextes qui sont mis en cause.

L'autre partie de ce travail est consacrée à l'analyse détaillée des occurrences des toponymes, parmi lesquels les noms des villes et des sites habités se distinguent d'une manière saisissante de ceux qui se réfèrent à des entités géomorphiques (ex. cours d'eau, montagnes, etc.). A la base d'une telle partition on retrouve la distinction entre dénominations connexes aux présences d'êtres humains (les villes, les villages, etc.) et les autres entités, qui sont indépendantes de l'intervention ou de la fréquentation des hommes (les fleuves,

les montagnes, etc.). Au fond, la distinction entre animé et non animé se révèle essentielle dans le traitement des toponymes dans les syntagmes nominaux au génitif et en apposition. De ce point de vue l'analyse de chaque contexte est indispensable pour l'évaluation de la fonction sémantico-fonctionnel du génitif.

2. L'OBJET ET LES AVATARS DE SES DEFINITIONS : LE GENITIF 'APPOSITIVUS' OU 'DEFINITIVUS'.

Les grammaires descriptives du latin depuis la fin du XIX^{ème} siècle ont généralement appliqué l'appellation de génitif 'appositionalis' ou 'appositivus' à des emplois particuliers de ce cas, correspondant à des valeurs diverses, dont elles se montrent conscientes, comme par exemple chez Dräger

« Der Genetivus appositionalis umfasst sehr verschiedenartige Verbindungen, welche streng genommen nicht alle unter dieselbe Rubrik gehören »²

et chez Kühner & Stegmann

« Dem gen. Possessivus verwandt ist der auch im Griechischen übliche *Genetivus appositivus*, der die Stelle einer Apposition vertritt, indem von zwei identischen Substantiven das eine in den Genetiv gesetzt ist »³.

On remarquera que Kühner & Stegmann, tout comme la grammaire grecque de Kühner & Gerth (cf. n. 21), fait allusion à « l'identité » de deux éléments impliqués par ce type de génitif, alors qu'il est plus approprié de parler de « co-référence ». Le terme *appositivus* est employé avec un sens totalement différent de celui connu de la tradition grammaticale ancienne. Dans l'antiquité il s'applique à l'élément qui joue le rôle d'apposition⁴, alors que dans l'emploi moderne il sert à définir le rôle du génitif qui remplace l'apposition.

Souvent l'appellation de génitif 'appositionalis' ou 'appositivus' se croise ou se superpose, partiellement ou totalement, à d'autres définitions, distribuées différemment, telles que celle de génitif 'definitivus' (ou de 'de définition'), de génitif 'explicatif' ou 'epexegeticus', de génitif 'inhaerentiae'. Tout comme *appositivus*, *definitivus* appartient lui aussi à la terminologie des grammairiens latins, qui, toutefois, l'emploient d'une manière différente, comme définition du mode indicatif⁵.

Dans la syntaxe de Bennett le chapitre consacré à ce type de génitif porte le titre de « appositional, or epexegetic Genitive (*Genetivus definitivus*) », où toutes ces appellations semblent se cumuler indifféremment. Par ailleurs Bennett, comme

² DRÄGER (1878 : 466).

³ KÜHNER & STEGMANN (1997, II, 1 : 418).

⁴ SCHAD (2007 : 38).

⁵ SCHAD (2007 : 116).

ses prédécesseurs, se montre conscient des valeurs multiples assignées à telles appellations, en soulignant la rareté de l'emploi de ce type de génitif au début de la littérature latine :

« The construction was never common. Loch and Schaaff include under this head many combinations which are not appositional in nature, but represent a variety of usages »⁶.

De cette manière, des syntagmes différents du point de vue sémantique et fonctionnel sont réunis sous la même appellation, mais, aussi inversement, des appellations différentes s'appliquent à des syntagmes du même type. Par exemple, les syntagmes composés par un nom propre au génitif et le terme se référant à sa classe d'appartenance (ex. *urbs Romae*) sont classés parmi les génitifs appelés soit 'appositionalis' ou 'appositivus' (Dräger 1878, Serbat 1996) soit 'epexegeticus' (Hofmann & Szantyr 1965) soit 'definitivus' (Scherer 1975) ou 'explicatif' ou 'de définition' (Ernout & Thomas 2002). A l'inverse, des syntagmes hétérogènes, qui ne correspondent pas à ce critère, tels que, d'une part, *monstrum mulieris*, *scelus viri*, et, de l'autre, *arbor fici*, ont été nommés de la même manière (Bennett 1914, Scherer 1975, Pinkster 2015).

Ces appellations diverses relèvent du critère syntaxique ou sémantique, sur lequel repose le classement du génitif. En effet, les termes 'appositionalis' ou 'appositivus' se fondent sur le rôle syntaxique du génitif en substitution d'une apposition (*urbs Romae* ~ *urbs Roma* ; *arbor fici* ~ *arbor ficus*), tandis que les autres, notamment 'epexegeticus', 'definitivus' (ou 'de définition'), 'explicatif' font référence plutôt à la valeur sémantique par rapport à la définition d'un objet à travers les coordonnées de *genus* et *species*. Au fond le terme 'definitivus' ou 'de définition' s'inspire du concept scholastique de la définition : *definitio fit per genus proximum et differentiam specificam*.

Mais, concrètement, la perspective syntaxique se met en contraste avec la perspective sémantico-fonctionnelle. Déjà Dräger avait attiré l'attention sur « l'emploi inattendu » du génitif 'appositionalis' des toponymes accompagnés par le terme qui exprime la catégorie d'appartenance, exemplifié par le type *urbs Romae* :

« Ungewöhnlich statt der Apposition in gleichen Kasus ist der Genitiv der Ortsnamen nach einem Gattungsnamen »⁷.

Quelques années plus tard le même problème a été posé plus explicitement par Stolz & Schmalz, qui insistent sur la fonction de relier les concepts de *genus* et de *species* plutôt que sur le rôle syntaxique du génitif à la place de l'apposition. Par là ils adoptent l'appellation de 'definitivus' pour ce type de génitif, considéré comme une sous-classe du génitif possessif :

« Eine Abart des Ge. possess. ist der Gen.definitivus, welcher, entsprechend der Vorliebe der Lateiner, neben dem Gattungsbegriff den Speziesbegriff im Gen. statt der Apposition anzuwenden, sehr häufig ist »⁸.

⁶ BENNETT (1914 : 68).

⁷ DRÄGER (1878 : 466).

⁸ STOLZ & SCHMALZ (1900 : 235).

La nature du génitif possessif proprement dit est mise en valeur avec plus de force par une note de Wünsch 1914. Cette note lui avait été suscitée par une remarque de F.Marx, qui dans son édition des fragments de Lucilius avait suggéré l'interprétation du syntagme *Silari ad flumen*⁹ comme imitation de la tournure grecque ἐπ' Ἀλφειοῦ ῥεέθροισιν chez Pindare¹⁰, ce qui, à son avis, devrait aboutir au sens de « près du courant (du fleuve) Siler ». D'une telle interprétation découle la valeur de « courant (d'eau) » attribuée à *flumen* se distinguant de celle de « fleuve, rivière », propre à *fluvius*¹¹.

Par conséquent, R.Wünsch refusait de nommer ce type de syntagme comme 'genitivus explicativus', en se déclarant en faveur d'un véritable 'genitivus possessivus'. Dans une telle perspective il en vient à enquêter les catégories conceptuelles, dans lesquelles s'inscrivent les exemples les plus typiques du génitif « appositivus » ou « explicativus » invoqués par Dräger et Kühner & Stegmann. Ce sont les classes diverses de toponymes, notamment, les noms des villes, des sources, des cours d'eau, des montagnes, qui sont considérés comme exemples typiques de la possession, parce que, d'après R.Wünsch, ils sont issus d'une relation stricte avec une divinité du lieu concerné :

« Ich gehe von den typischen Beispielen aus, die ich den Sammlungen von Dräger und Kühner-Stegmann entnehme. [...] Diese geographischen Genetive sind also ursprünglich possessivi der Ortsgottheit. Sie haben sich im täglichen Leben lange gehalten, auch da, wo Nomen proprium und Gattungsbegriff dasselbe Geschlecht hatten; das sind die Fälle, an denen sich in der Literatur die Setzung einer Apposition in gleichem Kasus entwickelt hat »¹².

L'analyse de Wünsch a, d'une part, le point de force d'avoir attiré l'attention vers les toponymes qui forment une classe homogène du point de vue référentiel, se distinguant d'autres tournures syntaxiques hétérogènes, attribuées, d'une manière variable, au génitif en question. Mais, de l'autre, elle a comme point de faiblesse d'avoir laissé sans réponse la question suivante : dans quelle mesure la conscience du théonyme sous-jacent demeure-t-elle dans l'emploi d'un toponyme ? Hors de tout doute dans un ouvrage littéraire, l'origine d'une dénomination se pose à un niveau différent de l'usage courant d'un nom dans la langue quotidienne. Pourtant dans la note de Wünsch ces deux aspects sont mêlés, ce qui n'a rien à voir avec la concurrence de la construction au génitif et de l'apposition :

« Man muss, um diese Ausdrucksweise der Schriftsteller zu verstehen, ausgehen von dem Sprachgebrauch des täglichen Lebens, an den sie anknüpften; man muss also im Volksmund übliche Ortsbezeichnungen

⁹ Lucil. 126 M.

¹⁰ Pind., *Olymp.* 9, 18; 13, 35.

¹¹ Cette distinction est acceptée par ERNOUT & MEILLET (2001 : 242) s.v. *fluo* : « *flumen* : courant, eau qui coule (sens conservé en poésie, *fluvius* désignant plutôt le fleuve) ». Sur les valeurs de *flumen* en latin voir VAN DER HEYDE 1932 e MAROUZEAU 1932.

¹² WÜNSCH (1914 : 130-131).

suchen, die einen derartigen Genetiv enthalten. [...] Damit soll nicht behauptet werden, dass die Schriftsteller in allen Fällen sich der possessiven Natur des Genetivs bewusst gewesen waren. [...] Deutlich legt auch hier die Sprache Zeugnis ab für die Entwicklung des religiösen Denkens: die göttlichen Wesen, die einst die Natur besessen hatten, waren verschwunden, und der Gebildete sah nur noch geographische Begriffe »¹³.

De toute façon la conclusion tirée par Wünsch a eu une influence nette dans la syntaxe et stylistique latine de Hofmann & Szantyr, qui, par référence explicite à une telle analyse, considèrent le 'genitivus definitivus' ou 'epexegeticus' comme une sorte de génitif possessif, qui se reflète dans les toponymes connexes aux théonymes :

« Der Gen. Definitivus (epexegeticus) bei Ortsnamen ist von Haus aus ein Gen. Possessivus der Ortsgottheit »¹⁴.

Une séparation du génitif possessif est opérée par la réfection du *Repetitorium* de Menge (Burkard & Schauer 2012), qui utilise la multiplicité d'appellations « epexegeticus, explicativus, appositivus, definitivus » en croisant la fonction syntaxique de substitut de l'apposition et le procédé logique de la définition se basant sur la combinaison de *genus* et *species* ou bien d'un concept universel et d'un concept particulier:

« Der Genitivus epexegeticus (Genitivus explicativus, appositivus, definitivus) fügt einem allgemeinen Begriff einen besonderen (dem Genus die Spezies) als nähere Bestimmung bei. Man kann den Genetivus epexegeticus im Deutschen als einfache Apposition (mit oder ohne ‚nämlich‘) wiedergeben »¹⁵.

Une nouveauté a été introduite par G.Serbat par le biais d'une distinction entre génitif « appositivus » et génitif « definitivus » en attribuant des valeurs différentes à ces termes par rapport à la tradition. Cette distinction a été opérée sur la base d'un critère 'transformationnel' du syntagme, par lequel

« toutes les expressions significatives (*arbor suberi, urbs Romae, uirtus iustitiae*) ont ceci de commun qu'elles peuvent se transformer en une phrase dont l'ex-G. devient le sujet et X le prédicat avec copule (*suber est arbor*) »¹⁶.

Autrement dit, la transformation du syntagme ne concerne pas son alternative à l'apposition, mais plutôt la relation avec un prédicat.

Le génitif « definitivus » se prête également à une telle analyse, mais il se distingue à travers la propriété exprimée par la tête du syntagme transformée en prédicat. L'un est porteur d'une propriété « essentielle », l'autre d'une propriété « occasionnelle ». La comparaison entre les syntagmes *arbor suberi* et *signum lunae* amène G.Serbat à constater que

¹³ WÜNSCH (1914 : 132-133).

¹⁴ HOFMANN & SZANTYR (1965 : 62).

¹⁵ BURKARD & SCHAUER (2012 : 370).

¹⁶ SERBAT (1996 : 293).

« Être un « arbre » est une propriété essentielle du « chêne-liège » ; elle demeure même si on ne l'exprime pas. Au contraire être « une marque distinctive » n'est qu'une propriété distinctive de la lune ; elle ne va pas de soi »¹⁷.

Une catégorie spéciale du génitif « definitivus » est formée par les expressions employées pour s'adresser à quelqu'un sur un mode affectif ou injurieux, du type *deliciae pueri* ou *flagitium hominis*. Mais, quant à ce genre d'expressions, communes chez les comiques, Hofmann & Szantyr dans leur classement hésitent entre génitif « partitif » et génitif « possessif » :

« die Erklärung des Gen. ist umstritten teils partitiv teils possessiv »¹⁸.

La grande syntaxe de Pinkster, récemment parue, penche vers l'appellation de « genitive of definition » incluant le « appositional genitive » et le « explicative genitive » :

« The label GENITIVE OF DEFINITION, also 'appositional genitive' and explicative genitive' (*genetivus definitivus*, *genetivus explicativus*) is used to describe the relationship between two nouns that refer to the same entity of which the one is in genitive can be regarded as a specification of the other »¹⁹.

Dans une autre perspective se place Chr. Touratier qui refuse implicitement l'appellation de « appositivus » en considérant les noms propres dans les SN en question non pas comme des 'appositions', mais comme

« des épithètes qui caractérisent le nom commun avec lequel ils se combinent. Les grammaires devraient donc y voir des compléments de nom, et ne pas être étonnées que le tour classique *urbs Roma* soit « concurrencé » par *urbs Romae*, dès la fin de la période républicaine »²⁰.

Un regard sur le traitement des expressions au génitif qui sont comparables dans la syntaxe grecque permet de constater des flottements parallèles dans les classements et les définitions de ce type de syntagmes. Dans la grammaire de Kühner & Gerth ce type de génitif est présenté de la même manière que chez Kühner & Stegmann, en tant qu'alternative à l'apposition :

« Der Genetiv statt der Apposition (Genetivus appositivus), indem von zwei identischen Substantiven das eine in den Genetiv gesetzt wird »²¹.

De même chez Schwyzer ce génitif est présenté à la fois comme « produit » et « équivalent » de l'apposition, dont le groupe principal est formé par les toponymes :

¹⁷ SERBAT (1996 : 294).

¹⁸ HOFMANN & SZANTYR (1965 : 56).

¹⁹ PINKSTER (2015 : 1023).

²⁰ TOURATIER (2008 : 163).

²¹ KÜHNER & GERTH (1966, II, 1 : 264).

«Der Genitivus appositivus ist nicht nur gleichwertig mit einer Apposition, sondern wohl auch aus dieser hervorgegangen. Die Hauptgruppen sind Städte, Länder, Berge »²².

J.Humbert se prononce en faveur de l'appellation de « génitif adnominal » en renonçant à toute partition :

« Les grandes catégories que l'on se plaît à distinguer dans le génitif adnominal fournissent des moyens de classement dont on ne contestera pas la valeur pratique. [...] mais ces distinctions n'ont par elles-mêmes aucune valeur ; il s'agit toujours de deux noms mis en rapport, mais la signification du rapport varie selon la signification des termes eux-mêmes »²³.

L'appellation de « genitivus explicationis » ou « epexegeticus » est reprise par N.Basile se référant à la fonction logique de la relation entre *genus* et *species*:

« 'determinazione epesegetica' ovvero la specificazione del 'genere' inteso aristotelicamente come categoria che nella sua 'estensione' [...] può comprendere altre 'classi' [...] meno estese, ma più specifiche »²⁴.

Mais le génitif qui accompagne des toponymes en concurrence avec l'apposition est traité séparément sous la définition de « dénomination ».

A la fonction de la dénomination en présence de noms propres la grammaire de Crespo, Conti & Maquiera applique le terme « appositivus » en le distinguant de « epexegeticus ». L'un

« presenta un valor meramente descriptivo (cf. La ciudad de Barcelona) », alors que l'autre

« tiene como referente un grupo de entidades contables y depende de un sustantivo colectivo »²⁵.

3. LES SYNTAGMES NOMINAUX AVEC NOMS PROPRES ENTRE DÉNOMINATION, APPELLATION, DÉFINITION

Parmi les syntagmes au génitif ceux formés par les noms propres forment une catégorie spéciale, qui se distingue dans la multiplicité des définitions et des emplois de ce type de génitif. Dans un syntagme nominal les noms propres ont des fonctions à la fois tout à fait spéciales, qui les distinguent des autres, et multiples. Généralement le nom propre sert à identifier une entité soit par la dénomination qui lui est propre soit par rapport à une autre entité indiquée par son nom.

Du point de vue formel les deux expressions peuvent coïncider : on confrontera dans les langues romanes les expressions telles que « la ville de Paris », qui

²² SCHWYZER (1966-1968, II : 121).

²³ HUMBERT (1954 : 277).

²⁴ BASILE (2001 : 225).

²⁵ CRESPO, CONTI & MAQUIERA (2003 : 130).

indique le nom propre d'une ville et « le fleuve de Paris » qui ne contient pas le nom propre de l'entité indiquée, c'est-à-dire la Seine. De la même manière « le nom de Paul » indique la dénomination de quelqu'un qui s'appelle Paul, alors que « l'ami de Paul » indique un individu identifié par référence à quelqu'un connu sous le nom de Paul. Inversement des syntagmes différents du point de vue formel, tels que, par exemple, en français « la ville de Paris » et « la rivière Seine », distincts par la présence du « de » fonctionnent à la fois comme appellations et définitions : Paris et Seine sont les noms propres d'une ville et d'une rivière respectivement, mais, en même temps, les termes 'ville' et 'rivière' servent à définir la classe d'appartenance de ces noms propres.

A bon droit, comme l'on vient de voir, Hofmann & Szantyr et Serbat considèrent les syntagmes avec noms propres au génitif séparément des autres, même s'ils sont divergents dans le classement, les uns (Hofmann & Szantyr) comme « possessivus », l'autre (Serbat) comme « definitivus ». Du côté des grammaires du grec, également, les noms propres au génitif sont tantôt considérés comme une catégorie spéciale au sein du génitif « appositivus » tantôt traités séparément en tant que tournures autonomes.

En effet, les noms propres se prêtent d'une manière plus appropriée que les autres à l'appellation de « appositivus », parce que les syntagmes au génitif sont synchroniquement interchangeable avec leur emploi en fonction d'apposition. Mais cela se réalise uniquement sous certaines conditions : ces contraintes ne relèvent pas de la syntaxe, mais plutôt de la nature des désignations elles-mêmes.

Ainsi les tournures au génitif du type *urbs Romae, nomen Sullae* sont susceptibles de se substituer à la construction en apposition du type *urbs Roma, nomen Sulla*, que l'on considère comme règle générale du latin littéraire. Cette règle, qui correspond aux occurrences largement majoritaires, est conforme aux emplois les plus répandus dans les langues du monde, où le lien syntaxique d'un nom commun avec un nom propre en co-référence est exprimé par la juxtaposition des deux termes. C'est surtout en présence d'apposition restrictive (« close apposition ») que les deux éléments sont marqués par le même cas dans langues flexionnelles ²⁶.

3.1 Les syntagmes avec noms propres au génitif

Il faut souligner d'abord, que le génitif employé en alternative à l'apposition n'appartient pas à l'évolution du latin, parce qu'il se manifeste déjà dans la littérature de l'époque classique. Sauf une occurrence incertaine chez Cicéron, qu'on verra plus loin (cf. Logozzo & Middei 2018b : ex. 6), les attestations certaines des variations syntaxiques entre génitif et apposition des toponymes en union à *urbs* et *oppidum* se présentent dans deux ouvrages totalement

²⁶ Cf. LEHMANN (1982 : 9-11 de la version en ligne) ; LEHMANN (1988 : 55-59). Quant aux différents types d'accord syntaxique dans l'apposition non restrictive (« free apposition ») dans les langues du monde, cf. HERINGA 2012 ; pour le latin cf. ERNOUT & THOMAS (2002 : 13-15).

différentes, comme l'Enéide et le *Bellum Africum*, dont les flottements figurent dans des syntagmes comparables à l'intérieur du même texte :

1a) *urbem Fidenam* (Virg. *Aen.* VI 773) ~ *urbem Pataui* (Virg. *Aen.* I 247)

1b) *ad oppidum Thysdram* (*Bell. Afr.* LXXVI 1) ~ *ex oppido Thysdrae* (*Bell. Afr.* XXXVI 2).

Ce n'est pas un hasard si la grande majorité des occurrences de syntagmes au génitif mentionnés dans les traités de grammaire latine concerne pour l'essentiel ces deux ouvrages, l'Enéide et le *Bellum Africum*. Cet aspect doit retenir l'attention. Par ailleurs dans la tradition grammaticale du groupement des syntagmes au génitif sous la même étiquette a contribué le commentaire de Servius à Virgile, qui à plusieurs reprises a classé d'une manière indifférente les syntagmes au génitif avec d'autres sortes de noms propres, comme les toponymes :

2a) *sic et modo pro Timauo ait 'fontem Timaii', et paulo post 'urbem Patavi', id est Patavium* (Serv. *ad Aen.* I 244).

« Ainsi Virgile a recouru à la tournure *fontem Timaii* à la place de *Timauum* tout comme, un peu plus loin *urbem Pataui* figure à la place de *Patavium* »

2b) *Buthroti urbem id est Buthrotium, ut <I 244> fontem Timaii* (Serv. *ad Aen.* I 244).

« *Buthroti urbem*, c'est-à-dire *Buthrotium*, en parallèle à *fontem Timaii* (*Aen.* I 244) ».

Mais, comme on le verra plus loin, une distinction sémantico-syntaxique nécessite d'être opérée parmi les toponymes (cf. Logozzo & Middei 2018b).

En outre, le double emploi au génitif et en apposition se retrouve dans les syntagmes nominaux avec d'autres classes de noms propres, tels que les anthroponymes et les théonymes. Toutefois les occurrences des flottements entre génitif et apposition avec de ce type de noms propres sont beaucoup moins riches et variées que celles impliquées par les toponymes.

Une telle différence est subordonnée à la distinction fondamentale entre les noms personnels (des hommes et des divinités) et les autres, qui repose sur la marque [+animé]. En outre au sein de cette classe les anthroponymes se distinguent, parce qu'ils sont pourvus de la marque [+humain].

Une telle propriété, qui situe les anthroponymes au niveau le plus élevé de la potentialité d'identification, a des retombées importantes dans la sélection des mots pour définir la classe référentielle. En union à un nom personnel, on ne trouve aucune indication de la classe d'appartenance (=genus), tel que « individu, homme, femme » en fonction d'apposition « restrictive » - ou « close apposition » - (ex. **homo M.Tullius*), alors qu'elle peut figurer en fonction d'apposition « non restrictive » - ou « free apposition » - avec d'autres informations (ex. *M.Tullius, homo disertissimus*)²⁷. En revanche, avec d'autres éléments de l'ononastique la classe d'appartenance peut figurer en fonction

²⁷ En ce qui concerne le classement des appositions cf. par exemple QUIRK ET AL. (1985: 1300-1321) e MEYER (1992 : 82 s.); quant au latin en particulier, cf. LONGRÉE 1990, SPEVAK (2014 : 261 s.) e PINKSTER (2015 : 1053-1074).

d'apposition « restrictive » : par ex. en union aux toponymes (ex. *urbs Roma*, *flumen Tiberis*, *lacus Trasumenus*), aux noms de plantes (ex. *arbor ficus*). Le seul élément lexical qui peut s'accompagner des noms d'êtres humains et de divinités comme véritable « genitivus appositivus » alternant avec l'apposition est le mot *nomen* avec ses dérivés *praenomen*, *cognomen*, *cognomentum*, *supernomen*²⁸ :

3a) *cui Ascanium parentes dixere nomen* (Liv. I 1, 11)

« qui reçut de ses parents le nom d'Ascagne »

3b) (*Sulla*) *Felicis nomen assumpsit* (Vell. II 27, 5)

« (Sulla) prit le surnom d'Heureux ».

En d'autres termes, le syntagme du type *nomen Caesar* peut être remplacé par *nomen Caesaris*, où le génitif a la même fonction que l'apposition, alors qu'une telle condition ne se vérifie pas avec d'autres éléments lexicaux : ainsi, par exemple, *consul Caesar* n'admet pas **consul Caesaris* et *erus Amphitruonis* se charge d'un sens différent de *erus Amphitruo*.

Donc la tête des syntagmes du « genitivus appositivus » avec des noms personnels n'est limitée qu'au mot *nomen* (et ses dérivés). Néanmoins *nomen*, en tant que terme générique du métalangage, peut s'accompagner de toutes sortes de noms propres ou d'appellations. Ainsi, les toponymes se trouvent en union avec *nomen* soit en génitif soit en apposition chez Virgile :

3c) *nomen dixere priores Ortygiam* (Verg. *Aen.* III 693-694)

« Les Anciens l'ont appelée Ortygie »

3d) *Troia antiqua, si uestras forte per auris Troiae nomen iit* (Verg. *Aen.* I 375-376)

« L'antique Troie (peut-être le nom 'Troie' a-t-il frappé vos oreilles) ».

En fait, *nomen* est un terme tout à fait spécial, en raison de sa polysémie et de la multiplicité de ses fonctions connexes à la dénomination ainsi qu'au métalangage. L'expression *nomen Cornelius* hors du contexte se prête à des interprétations diverses, telles que a) le nom (en tant qu'élément de l'ononastique) 'Cornelius' ; b) le nom de quelqu'un qui s'appelle Cornelius (en tant qu'être humain) ; c) le nom (collectif) de la *gens Cornelia*.²⁹

A cela se rajoute le sens secondaire de « renom », « renommée (bonne ou mauvaise) », qui est, en partie, continué dans les langues romanes. Dans certains contextes la présence du génitif ne permet pas de distinguer la nuance entre les significations de « nom » et de « renom », qui parfois se superposent, comme dans l'exemple de Virgile (3d). Dans d'autres cas, le terme *nomen* se charge des connotations connexes au degré d'identification et de notoriété d'un individu, ce qui peut donner au génitif le rôle d'un véritable génitif possessif, comme dans l'exemple suivant :

4a) *Caesaris autem erat in barbaris nomen obscurius* (Caes. *ciu.* I 61, 3)

« Le nom de César, au contraire, était presque ignoré de ces Barbares ».

²⁸ Cf. LOGOZZO (2017: 181-182).

²⁹ Cf. LOGOZZO (2017 : § 4).

Evidemment le « nom de César » (*Caesaris nomen*) n'est pas le nom de n'importe qui : le syntagme implique plutôt la connaissance des connotations reliées à son nom (ex. le renom, son rôle, sa fonction dans le contexte concerné, etc.).

Finalement *nomen*, s'accompagnant d'adjectifs ethniques, tels que *nomen Latinum*, *nomen Romanum*, sert à indiquer un « groupe d'appartenance » dans le sens juridique. Ces propriétés du mot *nomen* (et de ses dérivés) sont connexes aux facettes multiples de la dénomination, qui s'intègre à la fois au domaine de l'appartenance et de la possession.

Ce double visage de la dénomination, connexe aux fonctions de l'identification et de la possession, est montré par les expressions *alicui nomen esse, dare, etc.*, qui admettent l'emploi du nom propre en datif :

4b) *nomen Mercuriost mihi* (Plaut. *Amph.* 19)
« Mon nom est Mercurius »

4c) *puero ab inopia Egerio inditum nomen* (Liv. I 34, 3)
« Dans un état de misère qui lui fit donner le nom d'Égérius »

ou bien en apposition à *nomen* :

4d) *mulier, cui nomen est Phronesium* (Plaut. *Truc.* 12)
« La femme, qui s'appelle Phronesium »

4e) *Alazon Graece huic nomen est comoediae* (Plaut. *Mil.* 86).
« En grec le nom de cette pièce est Alazôn ».

Le même flottement entre datif et apposition se retrouve en union à *praenomen*, *cognomen*, *cognomentum*:

5a) *ei Manlio cognomen factus est Torquatus* (Gell. *N.A.* IX 13, 1)
« Il reçut le surnom de Torquatus »

5b) *Alexander, cui cognomentum Molosso fuit* (Gell. *N.A.* XVII 21, 33)
« Alexandre, surnommé Molosse ».

Mais à l'époque impériale dans les mêmes tournures on trouve aussi la concurrence du génitif :

6a) *saxo, cui nomen erat Equi* (Val. Max. I 1, 8)
« d'un rocher nommé "le Cheval" »

6b) *castra quibus Veterum nomen est* (Tac. *Hist.* IV 18)
« dans le camp nommé Vétéra »

6c) *Caesares omnes, quibus Gai praenomen fuerit* (Suet. *Cal.* 60)
« Les Césars, qui avaient le prénom de Caius ».

L'espace commun et à la dénomination et à la possession est confirmé par les syntagmes prédicatifs, les plus répandus en latin pour indiquer la possession, notamment *alicui esse* x et *habere* x³⁰, où x est le mot *nomen*. L'emploi du nom propre en alternative entre datif et apposition à *nomen* dans la formule *alicui esse nomen* (4b-e) se transforme en alternative entre le génitif et l'apposition dans la formule *habere nomen*:

³⁰ BALDI & NUTI (2010 : 251-258).

7a) *nunc Esquilias nomina collis habet* (Ov. *Fast.* III 246)

« qu'on nomme aujourd'hui les Esquilies »

7b) *propterea quasi cognomen iam habebat in senectute Sapientis* (Cic. *Lael.* II, 6)

« c'est pourquoi dans sa vieillesse on prit enfin l'habitude de le surnommer le sage »

7c) *haec suboles nomen habuit Epigoni* (Iust. XII 4, 11)

« Cette famille guerrière reçut le nom d'Épigones ».

La dernière formule avec le verbe « avoir » dans les deux alternatives syntaxiques est devenue commune dans les langues romanes pour la prédication de la dénomination, comme en français *avoir le nom de x* ou *avoir le nom x*. La diffusion de *habere nomen* aux frais de *alicui esse nomen* s'inscrit dans la tendance évolutive, déjà entamée au début du latin littéraire, à privilégier l'expression de la possession par la tournure *habere x* à la place de *alicui esse x*³¹.

En latin les formules de la dénomination partagent celles de la possession s'échelonnant dans les deux perspectives, qui distinguent l'emploi du datif, qui focalise sur le rôle sémantique de l'« experier » et celui du génitif qui focalise sur le rôle du « possessor »³².

Comme on vient de le voir, l'emploi du nom propre en génitif est commun aux deux expressions *alicui esse nomen* (6a, b, c) et *habere nomen* (7b, c), outre son emploi en apposition à *nomen* (4c, d ; 7a). On ne serait donc pas trop surpris de trouver les deux constructions en concurrence dans les syntagmes nominaux avec *nomen*.

Par ailleurs dans la tournure *alicui esse nomen* le datif du nom propre figure le plus souvent lorsque l'« experier » est un être humain, alors que d'autres genres de noms propres sont en apposition, tels que les toponymes :

8a) *est fons aquae dulcis, cui nomen Arethusa est* (Cic. *Verr.* IV 118)

« Il y a une fontaine d'eau douce, qu'on nomme Aréthuse »

8b) *altera autem est urbs Syracusis, cui nomen Achradina est* (Cic. *Verr.* IV 119)

« la seconde ville, enclose dans les murs de Syracuse, porte le nom d'Achradine »

8c) *apud eum in uilla, cui nomen est Cephisia* (Gell. *N.A.* I 2, 2).

« Dans sa villa appelée Céphisia ».

En outre, ce qui fait le clivage parmi les noms propres est la distinction entre la possession « inhérente » ou « inaliénable » et celle qui est « fixée » ou « aliénable ». Parmi les noms propres les noms personnels, qui appartiennent à l'identité de leurs porteurs et marquent leur auto-identification, se situent au degré le plus élevé de l'échelle de la possession « inhérente » et « inaliénable », alors que les autres noms qui ne peuvent pas être reconnus par leurs référents,

³¹ BALDI & NUTI (2010 : 254).

³² BOLKESTEIN 1983; 2001.

en tant qu'ils n'appartiennent pas aux êtres humains se rangent dans la possession « fixée » et « aliénable »³³.

Par conséquent, le trait [+ humain], qui est essentiel dans les expressions de la possession, s'applique aux procédés de la dénomination, ce qui est à la base de la différence du fonctionnement entre les anthroponymes et les autres classes de noms propres. Ce n'est que le terme *nomen* qui rend possible de superposer l'expression de la possession et celle de la dénomination et qui permet la variation entre les expressions *alicui esse nomen* et *habere nomen* aboutissant à l'évolution romane au profit du type *habere nomen*. Ce sont ces deux syntagmes verbaux avec *nomen* qui rendent possible pour le nom propre, dans l'une, l'alternative entre datif et apposition et, pour l'autre, l'alternative entre génitif et apposition. La seconde alternative, admissible avec *habere nomen*, est partagée par les syntagmes nominaux avec *nomen*. Une telle circonstance a contribué à la diffusion de la formule *habere nomen* dans les langues romanes, suivant la tendance générale à privilégier l'emploi de *habere* dans l'expression de la possession.

Pourtant *nomen* est le seul terme qui permet la double construction syntaxique avec tous les noms propres, alors que les anthroponymes, marqués par le trait [+humain], en union à des éléments autres que *nomen*, n'admettent que l'emploi en apposition.

4. CONCLUSION

La catégorie du génitif appositivus introduite dans les descriptions modernes de la syntaxe latine est flottante et instable. Les exemples les plus solides et fiables de ce type syntaxique sont fournis par les noms propres, qui admettent l'emploi de ce génitif comme véritable alternative à leur emploi en apposition. Cependant il y a des contraintes qui relèvent, d'une part, du lexème à la tête du syntagme et, de l'autre, de la classe d'appartenance du nom propre au sein de l'onomastique. Quant à la tête du syntagme, ce n'est que le terme pour 'nom' qui permet au nom propre de recourir indifféremment à la construction au génitif ou à celle en apposition. Quant à l'onomastique les anthroponymes se distinguent des toponymes dans l'emploi au génitif avec le terme définissant leur classe d'appartenance. De son côté, la toponymie fait ressortir la distinction entre les dénominations où les êtres animés (pourvus de la marque +humain) sont impliqués et les autres. Concrètement ce sont uniquement les noms des sites habités qui admettent un génitif « appositivus » proprement dit, à la différence des dénominations des autres entités géo-morphiques. Les détails connexes à l'analyse des occurrences seront l'objet de la seconde partie de ce travail.

REFERENCES

³³ Cf. HEINE (1997: 39 s.) et BARON ET AL. (2001: 2).

- BALDI Phili & NUTI, Andrea, 2010, « *Possession* », in : BALDI, Philip & CUZZOLIN, Pierluigi (eds.), *New Perspectives on Historical Latin Syntax*. III. *Constituent Syntax: Quantification, Numerals, Possession, Anaphora*, Berlin-New York, De Gruyter, 239-387.
- BARON, Irène, HERSLUND, Michael & SØRENSEN, Finn, 2001, *Dimensions of possession*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins.
- BASILE, Nicola, 2001, *Sintassi storica del greco antico*, Bari, Levante.
- BENNETT, Charles, 1914, *Syntax of early Latin*. II. *The Cases*, Boston, Allyn and Bacon.
- BOLKESTEIN, Machtelt, 1983, *Genitive and dative possessors in Latin*, in : DIK, Simon (ed.), *Advances in Functional Grammar*, Dordrecht, Foris Publications, 55-91.
- BOLKESTEIN, Machtelt, 2001, *Possessors and experience in Classical Latin*, in : BARON, Irène, HERSLUND, Michael & SØRENSEN, Finn, *Dimensions of possession*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins, 269-283.
- BURKARD, Thorsten & SCHAUER, Markus, 2012, *Lehrbuch der lateinischen Syntax und Semantik*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, (5 Auflage).
- CRESPO, Emilio, CONTI, Luz & MAQUIEIRA, Helena, 2003, *Sintaxis del Griego Clásico*, Madrid, Gredos.
- DRÄGER, Anton August, 1878, *Historische Syntax der lateinischen Sprachen*. I.2, Leipzig, Teubner.
- ERNOUT, Alfred & THOMAS, François, 2002, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, (retirage de la 2^{ème} éd.).
- ERNOUT, Alfred & MEILLET, Antoine, 2001, *Dictionnaire Etymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, (retirage de la 4^{ème} éd.).
- HEINE, Bernd, 1997, *Possession. Cognitive sources, forces and grammaticalization*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HERINGA, Herman, 2012, « A multidominance approach to appositional constructions », *Lingua*, 122, 554–581.
- HOFMANN, Johann Baptist & SZANTYR, Anton, 1965, *Lateinische Syntax und Stilistik*, München, Beck.
- HUMBERT, Jean, 1954, *Syntaxe grecque*, Paris, Klincksieck.

KÜHNER, Raphael & GERTH, Bernhard, 1966, *Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache*, Hannover, Hahnsche Buchhandlung.

KÜHNER, Raphael & STEGMANN, Carl, 1997, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, (repr. 2^{ème} éd., Hannover 1914).

LEHMANN, Christian, 1982, « Universal and typological aspects of agreement », in : SEILER, Hansjakob & STACHOWIAK, Franz Josef (eds.), *Apprehension. Das sprachliche Erfassen von Gegenständen. II. Die Techniken und ihr Zusammenhang in den Einzelsprachen*, Tübingen, G. Narr (LUS, 1, II), 201-267(en ligne : http://www.christianlehmann.eu/publ/lehmann_agreement.pdf)

LEHMANN, Christian, 1988, « On the function of agreement », in BARLOW, Michael & FERGUSON, Charles A. (eds.), *Agreement in natural language. Approaches, theories and descriptions*, Stanford, Center for the Study of Language and Information, 55-65.

LOGOZZO, Felicia, 2017, « Genitivus of denomination with *nomen*, *cognomen* and *praenomen* », *Journal of Latin Linguistics*, 16 (2), 167-190.

LOGOZZO, Felicia & MIDDEI, Edoardo, 2018b, « Le génitif 'appositivus' ou 'definitivus': une catégorie instable. Seconde partie : les toponymes », *De Lingua Latina, Revue de linguistique latine du Centre Alfred Ernout* [En ligne], 15.

LONGRÉE, Dominique, 1990, « À propos du concept d'« apposition » : les constructions *rex Ancus et urbs Roma* », *Information grammaticale*, 45, 8-13.

MAROUZEAU, Jules, 1932, « Essai sur la stylistique du mot », *Revue des Etudes latines*, 10, 336-372.

MEYER, Charles, 1992, *Apposition in contemporary English*, Cambridge, Cambridge University Press.

PINKSTER, Harm, 2015, *The Oxford Latin Syntax. I. The Simple Clause*, Oxford, Oxford University Press.

QUIRK, Randolph et al., 1985, *A Comprehensive Grammar of the English Language*, London, Longman.

SCHAD, Samantha, 2007, *A Lexicon of Latin Grammatical Terminology*, Pisa-Roma, Fabrizio Serra.

SCHERER, Anton, 1975, *Handbuch der lateinischen Syntax*, Heidelberg, Carl Winter.

SCHWYZER, Eduard, 1966-1968, *Griechische Grammatik*, I-IV, München, Beck.

SERBAT, Guy, 1996, *L'emploi des cas en latin. Volume 1 : Nominatif, Vocatif, Accusatif, Génitif, Datif. Grammaire fondamentale du latin Tome VI*, Louvain-Paris, Peeters.

SPEVAK, Olga, 2014, *The Noun Phrase in Classical Latin Prose*, Amsterdam, Brill.

STOLZ, Friedrich & SCHMALZ, Joseph Hermann, 1900, *Lateinische Grammatik, laut und formenlehre, syntax und stilistik*, München, Beck.

TOURATIER, Christian. 2008, *Grammaire latine. Introduction linguistique à la langue latine*, Paris, Sedes.

VAN DER HEYDE, Klaas, 1932, « *Flumen, Fluvius, Amnis* », *Mnemosyne*, N.S. 60 (2), 135-146.

WÜNSCH, Richard, 1914, « Anmerkungen zur lateinischen Syntax », *Rheinisches Museum*, N.F. 69, 123-138.